

## Tunisie, du point de vue politique de risque et d'opportunité

Les élections sont l'échiquier où va se jouer la capacité du système politique constitutionnel à affronter des défis à court terme.

**Guadalupe Martínez Fuentes**

**L**e 23 octobre 2011, les Tunisiens ont élu une Assemblée constituante chargée de composer et de contrôler le pouvoir exécutif, de rédiger la nouvelle Constitution et de convoquer les premières élections de la démocratie constitutionnelle. Des facteurs politiques, économiques et de sécurité de caractère national et international ont rendu ces tâches difficiles et forcé une révision des délais et des méthodes de la feuille de route transitionnelle, initialement tracée. Cependant, ils n'ont pas empêché d'atteindre le but prévu. Ainsi, la Tunisie est devenue une référence régionale quant aux efforts et aux réussites dans l'apprentissage de la démocratie et dans la « désinstitutionnalisation » de l'héritage dictatorial de l'ancien régime.

Les élections législatives du 26 octobre 2014 représentent l'échiquier où l'on peut, d'ores et déjà, évoluer la capacité du nouveau système politique constitutionnel à affronter à court terme d'autres missions principales. La première, garantir les droits et les libertés de la citoyenneté. La deuxième, contrôler l'exercice du pouvoir pour faire obstacle à de potentielles voies d'émergence de formes renouvelées de pouvoir dictatorial. La troisième, la gouvernabilité du système politique.

Ainsi, le composant politique de risque et d'opportunité des élections législatives s'est vu projeté sur quatre éléments clés : le pluralisme politique de l'offre électorale ; la neutralité politique de la gestion des élections ; l'implication de la citoyenneté dans le processus électoral ; et les possibilités de formation d'un gouvernement stable.

Cet article présente une analyse de ces quatre éléments. Pour cela, l'on utilise une perspective comparée qui permet de percevoir des éléments de continuité et de changement dans l'évolution de la politique électorale tunisienne, entre 2011 et 2014.

### Pluralisme politique de l'offre électorale

**L**a législation électorale tunisienne de 2011 excluait des candidatures à l'Assemblée constituante près de 10 000 électeurs, pour avoir été membres des gouvernements de Zine el Abidine Ben Ali et affiliés à

son parti, des fonctionnaires de direction nationale, régionale, locale et/ou sectorielle de son appareil, ou pour avoir souscrit à la pétition de renouvellement de la candidature présidentielle de Ben Ali à l'été 2010.

Le débat sur l'opportunité de répéter, étendre, limiter ou supprimer cette mesure lors des élections législatives de 2014 s'est ouvert en avril 2012, lorsque 130 des 217 députés ont présenté à l'Assemblée un projet de loi organique pour « l'immunisation politique de la révolution » qui prévoyait de multiplier le nombre d'expulsés de la course électorale, à cause de leur relation passée avec les institutions et l'appareil partisan de soutien de l'ancien régime. Cette proposition n'a pas seulement déchaîné les critiques des organisations locales et étrangères de défense des droits de l'Homme, mais elle a aussi tracé une profonde fracture, aussi bien entre les partis politiques du gouvernement de coalition, qu'entre les forces politiques de l'opposition. La tension générée parmi les défenseurs des différentes alternatives politiques a fait en sorte que le vote du projet de loi soit d'abord retardé et ensuite abandonné afin d'accélérer les travaux de l'Assemblée, quant à la rédaction de la nouvelle Constitution.

La rédaction de la nouvelle loi électorale, en mars 2014, a rouvert la bataille de positions au sein de l'Assemblée avec des arguments croisés sur l'opportunité et le risque des différentes solutions. D'un côté, la limitation du droit de suffrage passif pour les raisons politiques signalées écarterait le pays des critères de base de l'intégrité électorale démocratique exigée, mais cela le protégerait en même temps de l'accès potentiel de rémanents dictatoriaux du passé aux nouvelles institutions constitutionnelles. D'un autre côté, supprimer tout veto politique à la concurrence électorale renforcerait le pluralisme politique de la compétition électorale, au prix de favoriser à l'incertitude sur la disposition des électeurs à sanctionner ou à récompenser des valeurs et des figures liées à l'autoritarisme bourguibiste et béaliste.

Finalement, la majorité de l'Assemblée a parié sur la deuxième option. La réponse de l'électorat a été un soutien majoritaire à l'esprit de réconciliation nationale,

manifeste dans trois tendances dominantes de comportement électoral. Tout d'abord, le choix massif pour les partis qui ont défendu la fin de l'exclusion politique. Deuxièmement, le rejet des forces politiques clairement héréditaires du régime précédent – comme le Mouvement Destour. Finalement, la concession du bénéfice du doute aux formations qui – telles Nidaa Tounès et le Mouvement Al Moubadara – réunissent de nouvelles personnalités politiques identifiées aux valeurs révolutionnaires et d'anciens représentants du béalisme reconvertis dans la défense du nouveau régime.

### Impartialité de la gestion électorale

**A** peine un an après le début de la législature, l'opposition politique tunisienne semait une ombre de doute sur la potentielle impartialité institutionnelle dans la gestion des futures élections législatives. Le fondement de cette crainte était le chevauchement de deux circonstances. D'un côté, les membres de l'exécutif pouvaient revalider leur candidature lors de la convocation électorale suivante, droit précédemment interdit à l'exécutif de la première phase de transition. D'un autre côté, le nouveau gouvernement avait déployé sur la carte des postes administratifs et politiques régionaux et locaux des milliers de militants et partisans de leur coalition, susceptibles de manipuler la gestion électorale. Selon le tripartite, les critiques reçues au sujet de ces deux pratiques – normalisées dans des démocraties consolidées – soulignaient le manque de respect de l'opposition vis-à-vis de l'expression de la volonté de la majorité politique et un désir de faire obstacle à l'action du gouvernement.

Au risque de voir la généralisation de la méfiance sur l'engagement démocratique des deux pôles faire échouer le processus de transition entrepris, les deux parties ont coïncidé au moment d'estimer positivement l'opportunité de laisser une table du Dialogue National résoudre la dispute en marge de la logique majorité-minorité, gouvernement-opposition. À cette table, les parties en dispute ont accordé de remplacer le gouvernement politique de coalition par un gouvernement de consensus et à caractère technocratique qui a renoncé à présenter sa candidature aux élections législatives et consacré une grande partie de son mandat à remplacer les postes publics politiques et administratifs périphériques qui pouvaient dénaturer la gestion du processus électoral.

Grâce à l'adoption de ces mesures exceptionnelles, les missions d'observation électorale internationale et locale déployées en Tunisie, en raison des élections législatives, sont d'accord dans leurs rapports préliminaires sur le fait que, malgré des dysfonctionnements mineurs encore présents dans la conception et l'exécution de la gestion électorale, la neutralité politique des institutions tunisiennes a été incontestable. Cette conclusion commune renforce la charge de légitimité démocratique des résultats électoraux et de la Chambre des Représentants qui

### Tunisie : résultats du premier tour des élections présidentielles (23/11/2014)

Taux de participation	64,6 %
Résultats	
Béji Caïd Essebsi (Nidaa Tounes)	39,46 %
Moncef Marzouki (Congrès pour la République)	33,43 %
Hamma Hammami (Front populaire)	7,82 %
Hechmi Hamdi (Courant Al Mahabba)	5,75 %
Slim Riahi (Union patriotique libre)	5,55 %

Source : ISIE Tunisie

en est issue. De même, cela démontre un clair dépassement et une rupture institutionnels vis-à-vis de la culture politique et des pratiques traditionnelles de manipulation électorale en vigueur dans le pays, pendant des décennies d'autoritarisme bourguibiste et béaliste.

### Implication citoyenne

**L**e faible niveau de participation électorale enregistré lors des élections constituintes de 2011 avait terni la valeur de ce suffrage et remis en question l'implication civique dans le choix du canal électoral en tant que voie pour changer de régime. De là que, au vu de la convocation des élections législatives de 2014, promouvoir l'implication citoyenne dans les élections transcendait le simple sens d'opportunité propre des membres de l'offre électorale, pour devenir une affaire d'État. Le risque politique de la reproduction d'un taux élevé d'abstention lors de cette convocation était associé à un échec du travail de pédagogie politique et une inculturation démocratique, indispensable pour le progrès du processus de démocratisation du régime.

Pour cette raison, l'Instance supérieure indépendante pour les élections n'a pas été la seule à multiplier ses efforts, afin de mobiliser l'inscription volontaire des citoyens au registre des électeurs dans le pays et à l'étranger. Toute une gamme de campagnes publicitaires et d'information pour promouvoir l'actualisation des listes électorales et la mobilisation du vote a été lancée par des institutions politiques, des médias privés et un groupe nombreux d'associations citoyennes locales consacrées à la pédagogie démocratique et/ou au contrôle du processus électoral.

Cet effort collectif politique et social, institutionnel et extra-institutionnel, auquel s'est ajouté le haut niveau de compétitivité perçu entre les deux principales forces politiques du pays, Ennahda et Nidaa Tounès, a favorisé un accroissement spectaculaire du taux de participation citoyenne en 2014 par rapport à la convocation électorale précédente. La cote remarquable de 70 % a été dépassée dans presque un tiers des 33 circonscriptions de la carte électorale, malgré l'existence de fac-



**Des membres de l'Instance supérieure indépendante pour les élections annoncent les premiers résultats officiels des élections parlementaires. Tunis, le 30 octobre 2014./YASSINE**

GAIDI/ANADOLU AGENCY/GETTY IMAGES

teurs démobilisateurs, comme la menace terroriste contre la sécurité des électeurs et l'épuisement citoyen après une législature marquée par la crispation politique et la crise économique.

### Formation d'un gouvernement stable

**S**i les élections constitutives tunisiennes de 2011 ont donné lieu à une Assemblée constituante très fragmentée (avec 19 formations politiques représentées et huit listes d'électeurs), les élections législatives de 2014 ont prorogé ce modèle de distribution du pouvoir représentatif. Les Tunisiens ont dispersé leur vote parmi 19 forces politiques, ce qui donne à nouveau lieu à un jeu d'arithmétique parlementaire qui empêche l'articulation d'un gouvernement monochrome. Si en 2011, le parti le plus voté, Ennahda, avait obtenu 89 sièges sur 217, les premières estimations de 2014 semblent indiquer que la force majoritaire, Nidaa Tounès, obtiendra 85 sièges de la Chambre des représentants.

Par conséquent, le résultat de ces élections reproduit le risque de déstabilisation du gouvernement et rouvre l'opportunité de conciliation et de consensus entre forces politiques représentatives. Ceci semble indispensable pour affronter les importantes réformes économiques, fiscales et financières demandées par des instances locales et internationales dans le cadre

d'une conjoncture nationale marquée par le ralentissement de la croissance économique, la stagnation de l'inflation, le chômage et l'inamovible méfiance des agences internationales de qualification de la dette.

L'on perçoit une grande coalition entre Nidaa Tounès et la deuxième force la plus votée (Ennahda) comme alternative de gouvernement la plus appropriée en termes de force parlementaire, d'agrégation d'intérêts politiques et de conciliation d'identités sociales. Cependant, celle-ci implique un important composant de risque du point de vue de la cohésion de parti pour les deux organisations, puisque leurs bases militantes et sympathisantes sont intensément confrontées. Étant donné le caractère centriste de Nidaa Tounès dans le domaine social, libéral dans le domaine économique et séculier dans le domaine identitaire, une seconde option de formation de gouvernement pourrait se baser sur l'affinité idéologique de ses membres au prix d'élever le nombre de partis présents dans l'exécutif. Ainsi, Nidaa pourrait s'unir à la troisième et à la cinquième force politique (les libéraux laïcistes d'Union patriotique

libre et d'Afek Tounès) pour obtenir la majorité absolue minimum de 109 sièges. Comme troisième alternative, Nidaa Tounès pourrait former un gouvernement avec ses anciens alliés du Front du salut national, avec lesquels il a tenté de renverser le gouvernement de la Troïka à l'été 2013. Dans ce cas-là, la base idéologique de l'exécutif pencherait vers la gauche progressiste et laïciste, au prix d'élargir jusqu'à un minimum de sept le nombre de partis représentés dans le gouvernement. Finalement, Nidaa Tounès pourrait articuler un tripartite avec les libéraux et les partis de gauche les plus votés (Union patriotique libre et Front populaire) pour obtenir le soutien d'une majorité absolue parlementaire large et plurielle. Cependant, ceci exigerait la conciliation programmatique de projets économiques diamétralement opposés, ce qui constituerait l'alternative la plus risquée en termes de blocage, de déstabilisation ou de désintégration gouvernementale.

Il va sans dire que les négociations interpartis qui jalonnent déjà les élections présidentielles prévues pour le 23 novembre, vont conditionner la formation du gouvernement. Quoi qu'il en soit, ces élections comportent leurs propres et particulières clés politiques de risque et d'opportunité pour la construction démocratique du pays. Raison pour laquelle, elles méritent une analyse électorale parallèle. ■